

Établissement : *Les Enfants du Canal - Vésale*

Adresse : *5, rue Vésale
PARIS 75005*

Historique :

L'Association « Les Enfants du Canal » (déclarée le 23/02/2007 au JO) est née dans le cadre de l'action menée par les Enfants de Don Quichotte sur le Canal Saint Martin à Paris, au cours de l'hiver 2006-2007. Elle s'est constituée pour améliorer la prise en charge des personnes vivant à la rue. Elle est le fruit d'une réflexion entre des citoyens engagés, des personnes à la rue des travailleurs sociaux recherchant à mettre en œuvre des solutions améliorant les conditions d'accueil des personnes à la rue et favorisant leur inclusion sociale.

Le Pôle hébergement

Il est fondé sur l'accueil inconditionnel des personnes vivant à la rue et désireuses de la quitter. L'association souhaite apporter un regard nouveau sur la façon d'aborder et traiter le problème de la grande exclusion. Ses pratiques comme ses techniques professionnelles s'inspirent aussi des fondamentaux de l'association qui applique les règles de responsabilisation et d'autonomie. L'association s'attache à proposer un hébergement garantissant la dignité et la liberté aux personnes qu'elle accueille.

Le fonctionnement

Deux structures d'hébergement d'urgence dit de stabilisation (CHUS) :

o Le Centre d'hébergement d'urgence de stabilisation de « Vésale », auquel est rattaché le dispositif « Appartements Partagés », co-hébergement dans le diffus destiné aux personnes en autonomie ou inscrites dans un processus d'insertion par le travail. (pré-accueil par Vésale)

Les principes suivants sont prônés :

- L'accueil 24H/24h, inconditionnel sans limite du temps de la prise en charge (contrat de 24 mois pour le dispositif Appartements Partagés et la Structure de Grancey)*
 - Le libre accès et la libre circulation dans l'établissement*
 - La mixité : couples, personnes seules avec ou sans animaux*
 - L'autorisation de la consommation d'alcool dans les espaces privatifs*
 - La possibilité d'accueillir des invités de jour comme de nuit*
 - La participation et l'implication des résidents aux décisions qui les concernent.*
 - La possibilité de faire sa cuisine, pas de dispositif de restauration*
-

Effectif total : *39*

Composition des effectifs :

- Hommes isolés*
 - Femmes isolées*
 - Couples : avec ou sans enfant*
-

Spécificités des publics accueillis :

- Tout public*
-

Tranche d'âge :

- Pas de critère d'âge*
-

Modalité d'hébergement :

La structure de Vésale : 25 chambres (28 places)

est habilitée à accueillir majeures, hommes et femmes célibataires ou vivant en couple.

- 16 chambres individuelles sont réservées à des personnes célibataires sans animal

- 2 chambres sont réservées aux couples sans animal

- 7 chambres dont 1 chambre couple sont destinées à l'accueil de personnes propriétaires d'un animal (majoritairement des chiens)

Dispositif Appartements partagés : 11 places

En diffus dans Paris, en co-hébergement, réparties dans 5 appartements dont l'association est locataire : 2 appartements de type F3, 2 appartements type F2, 1 studio (animaux : 4)

Typologie des chambres :

Individuelles (lavabo, armoire, literie), aménagement personnel possible

Accès et chambres « Personne à Mobilité Réduite » / Ascenseur :

OUI

La cuisine n'est pas adaptée au PMR

Restauration :

Espace cuisine collective accès 24h/24h

Préparation des repas individuel en autonomie

Alimentation fournie

La possibilité de faire sa cuisine, pas de dispositif de restauration

Participation financière :

20% des ressources

Hébergement enfant :

Non

Animaux :

Oui

Type d'accompagnement :

Accompagnement social et éducatif

Composition de l'équipe :

- Un Directeur – Association

- Un Directeur adjoint - Association

- Un Chef de service - Pôle Hébergement

- Un responsable Logistique - Association

- Un animateur socio-éducatif

- Une éducatrice spécialisée

- 4 agents d'accueil de nuit – Vésale

- Un agent logistique - Association

- Un agent d'entretien - Association

Examen de la candidature :

Réception par le Chef de Service

Présentation de la candidature en équipe

Contacts partenaires ou personne directement pour prise de rendez-vous

L'entretien :

Le Chef de service en présence d'un représentant de l'équipe éducative

1 entretien

Principe d'inconditionnalité

*Equilibre des problématiques sur l'hébergement
Adhésion de la personne aux principes de fonctionnement de l'hébergement et à la Charte
Réponse immédiate ou délai de 24h00 après synthèse d'équipe
Information au partenaire de la décision*

Délai d'admission :

*Immédiate et /ou 24h, ou en attente de la libération de la chambre et de sa remise en état.
Adhésion et contractualisation par la signature de la Charte document régissant les règles de vie et de fonctionnement de la structure.
Pas d'admission le week-end*

Signalement des places au SIAO :

Points des situations entrées/sorties

Contraintes horaires/horaires d'ouverture :

*Accessibilité 24h00/24h00
Libre circulation*

Accompagnement proposé :

Accompagnement social et éducatif réalisé dans une approche globale des difficultés ou situations individuelles rencontrées.

Références réparties entre :

*un animateur et une éducatrice pour Vésale,
une éducatrice pour Grancey et le dispositif Appartements Partagés,
en lien avec le chef de service.*

Entretiens : durée et fréquence selon les besoins des personnes, un à minima tous les 10 jours

Visite :

*Accueil d'invités possible en journée jusqu'à minuit
Sur autorisation avant 18h00 pour la nuit*

Partenaires extérieurs :

Les services de santé :

Hôpitaux Parisiens et PASS, CPOA, services addictologies Fernand Vidal, Moreau de Tour, SMES Hôpital Saint Anne, CAP 14, RIDDER,

Le réseau social :

Ville de Paris, CASVP, Mairies, CCAS, PSA ,, Association gestionnaires des files actives SIAO, CAF, Administrations, BAPSA, UASA, Service Civique, SAMU Social, Préfecture...

Le réseau justice et juridique :

SPIP, TGI, services d'assistance juridique, Médiateurs de la République, avocats spécialisés, inspection du travail..

Le réseau emploi :

Pôle Emploi, Missions Locales, associations intermédiaires et entreprises d'insertion, agences Intérimaires, Atoll, La Clairière..

Le réseau associatif et privé

FNARS, les Jardins Numériques, Collectif des Morts de la rue, Arc en Ciel, Aurore, Emmaüs, Fondation Abbé Pierre, Banque Alimentaire, Bouée de l'Espoir, Mains libres, Itinérance...

Conseil de vie sociale ou autres modes de participation des usagers :

La réunion plénière mensuelle des résidents

La participation et l'implication des résidents aux décisions qui les concernent

La Charte et règles de vie des centres d'hébergements a été réfléchi, élaborée, rédigée réactualisée conjointement par les trois collèges de l'association résidents, salariés et les membres du Conseil d'Administration.
